QE-228

Question écrite du 27 juin 2006 de MM. Simon Brandt et René Winet: «Jusqu'à quand laissera-t-on l'obsolescence régir le Service des agents de ville?»

Il y a un an, lors de la session du 27 juin 2005, le Conseil municipal acceptait à l'unanimité la motion M-532 de la commission du règlement intitulée «Pour un règlement municipal pour les agents de sécurité municipaux de la Ville de Genève». Ladite motion donnait six mois au Conseil administratif pour présenter un projet de règlement au Conseil municipal.

Un an après, aucun projet n'a encore été proposé au Conseil municipal.

Quand le Conseil administratif présentera-t-il ce nouveau règlement?

Quelle est l'avancée des travaux un an après?

Pourquoi les délais demandés n'ont-ils pas été respectés?